



Changement de mon permis de conduire

Par **rennard2**, le **12/01/2016** à **09:48**

bonjour j'ai obtenu mon permis de conduire en algérie et je suis en france depuis 2005 et j'ai pas fait les démarches pour changer mon permis de conduire algérien en un permis international sachant que j'ai la double nationalité donc française également c'est ce qu'il y a une solution sans passer par l'école

Par **youris**, le **12/01/2016** à **11:32**

bonjour,

le site de l'administration française indique:

"Durée de reconnaissance d'un permis étranger en France

Si vous êtes non européen, votre permis est valable pendant un an maximum :

- à partir de la date de début de validité de votre premier titre de séjour en France (carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence pour Algérien, carte de séjour compétences et talents),
- ou, si vous possédez un visa de long séjour valant titre de séjour, à partir de la date de la validation de ce visa par l'Ofii (il s'agit de la vignette et du cachet sur votre passeport)."

donc selon ce qui précède vous ne pouvez plus échanger votre permis de conduire algérien contre un permis français.

salutations